

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 17 mai 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc

Est absent le conseiller : M. Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Denise Jalbert, directrice générale intérimaire
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 2 personnes

2016.05.119 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit:

- 01 Journalier-Opérateur – Engagement
- 02 Transport adapté et collectif Roulami – Adhésion
- 03 Transport adapté et collectif Roulami – Délégation de la MRC de Témiscouata comme organisme mandataire
- 04 Transport adapté et collectif Roulami – Prévisions budgétaires 2016
Période de questions
- 05 Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 01.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.120 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ROULAMI – ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE le transport adapté et collectif est présent sur le territoire depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'adhésion annuellement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville adhère au service du transport adapté et collectif Roulami inc. et ce, pour l'année 2016.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

02016.05.121 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ROULAMI – DÉLÉGATION DE LA MRC DE TÉMISCOUATA COMME ORGANISME MANDATAIRE

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement P.-148 instaurant un service de transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer un organisme mandataire comme porte-parole intermunicipal et gouvernemental pour la gestion de ce service ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville reconnaît la MRC de Témiscouata à titre d'organisme mandataire pour la gestion du service de transport adapté et collectif Roulami Inc. et ce, pour l'année 2016.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.122 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ROULAMI – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Transport adapté et collectif Roulami inc. a déposé ses prévisions budgétaires de l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires s'élèvent à 409 294 \$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour la Ville de Pohenégamook est de 7 785.12 \$ pour l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville approuve le budget 2016 tel que présenté par cet organisme.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : 20 H 08 À 20 H 10

2016.05.123 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 20 h 10 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
